

LETTRE DU GROUPE James COMBIER DE LA LIBRE PENSÉE DE SAUMUR

James COMBIER - 1842-1917 - Libre-penseur et maire de Saumur

27 sept 2008 - N° 46

Pour nous contacter : Douspis G. • 3, Rue de la Motte 49730 VARENNES/Loire
• 02 41 51 73 79
• Georges.Douspis@wanadoo.fr

La loi Falloux et son article 69, mécanisme d'une provocation

Pourquoi revenir aujourd'hui sur une affaire vieille de 14 ans ?

Tout d'abord parce que la question de la laïcité reste on ne peut plus d'actualité, les récents discours du Président de la République en témoignent. Puis parce qu'il faut répondre à une question que se posent nombre de laïques et de militants, question qui fut posée au cours de la réunion du 26 sept à Longué et que l'on peut résumer ainsi : « Pourquoi "les gens" ne se mobilisent-ils pas, alors qu'on est assailli de toutes parts? »

Quelques rappels:

La loi Falloux du 15 mars 1850

Article 17 :

La loi reconnaît deux espèces d'écoles primaires et secondaires :

- 1/ Les écoles fondées ou entretenues par les communes, les départements ou l'Etat, qui prennent le nom d'écoles publiques ;*
- 2/ Les écoles fondées ou entretenues par des particuliers ou des associations, qui prennent le nom d'écoles libres.*

Article 69 :

Les établissements libres peuvent obtenir des communes, des départements ou de l'État un local et une subvention, sans que cette subvention puisse excéder le dixième des dépenses annuelles de l'établissement. Les conseils académiques sont appelés à donner leur avis préalable sur l'opportunité de ces subventions. Sur la demande des communes, les bâtiments compris dans l'attribution générale faite à l'Université par le décret du 10 décembre 1808, pourront être affectés à ces établissements par décret du pouvoir exécutif.

Dans ses *Mémoires*, Falloux résume son programme politique: « Dieu dans l'éducation. Le pape à la tête de l'Église. L'Église à la tête de la civilisation »

La réforme Bayrou-Balladur :

La loi votée en août 1993 par le gouvernement Balladur prévoyait de laisser les collectivités locales accorder des subventions aux établissements privés supérieures au maximum de «un dixième» permis par la loi Falloux. Le Conseil constitutionnel a rejeté cette loi le 13 janvier 1994 estimant qu'il y avait là un risque d'inégalités au détriment des établissements publics.

Le dimanche 16 janvier 1994, entre 600000 et un million de personnes ont manifesté à Paris pour le respect de la laïcité.

Revenons quelques instants en arrière, en ce mois de décembre 1993. Bayrou est à l'Éducation Nationale dans un gouvernement Balladur sous la présidence de F. Mitterrand. Le ministre vient de prendre la décision d'abroger l'article 69 de la vieille loi Falloux toujours en vigueur en dépit de plusieurs années de gouvernement de

« gauche ». Il veut ainsi permettre aux collectivités publiques de verser des fonds aux écoles privées sans aucune limitation.

“*Les gens*”, c’est-à-dire, vous, nous, les salariés, et ici, plus précisément, les laïques, ont, au contraire, fait la preuve d’une capacité de mobilisation étonnante¹ : Plus de 1 million de manifestants à Paris le 16 Janvier 1994, en dépit du froid, de la pluie et de mots d’ordre plus que contestables de la part des directions syndicales et politiques.

Le problème n’est donc pas celui de la mobilisation comme voudraient nous le faire croire ceux qui, en haut, tirent les ficelles et tentent, par tous les moyens, de protéger leurs prébendes. Le problème est celui de la direction des organisations qui pratiquent, comme nous venons de le voir, une politique diamétralement opposée aux intérêts “*des gens*”, c’est-à-dire des manifestants.

Ne l’oublions pas, nous partons d’une réaction viscérale de rejet des décisions du ministre F. Bayrou. Les laïques ne peuvent accepter que des fonds publics se déversent sans limite dans les caisses du privé (catholique à plus de 95%). Ils veulent en finir avec ces détournements de fonds publics et exigent de leurs dirigeants une prise de position immédiate. Ceux-ci répondent le 17 décembre 1993 par un mot d’ordre qui frise la provocation : « *La quasi-totalité des syndicats d’enseignants, ceux de la Fédération de l’éducation nationale (FEN) comme ceux de la Fédération syndicale unitaire (FSU), des associations de parents d’élèves et des organisations de gauche appelaient à la grève dans les établissements scolaires publics, vendredi 17 décembre, pour protester contre le vote par le Sénat, mercredi 15 décembre, de la révision de la loi Falloux.* »²

Ainsi des dirigeants d’organisations prétendument laïques, mobilisent les masses pour... protéger la loi Falloux !!!, une des lois les plus réactionnaires et les plus antilaïques que connaisse le pays. (Seules la Libre Pensée et Force ouvrière réclament l’abrogation de toutes les lois antilaïques, de la loi Falloux à la loi Jospin de 1989).

Mais cette position des dirigeants se révèle rapidement intenable devant les perspectives de mobilisation des laïques et sous leur pression, ils sont obligés de modifier leurs mots d’ordre sinon leur position. Très vite on passe à une formule qui ne choque personne et maintient l’illusion d’une apparente défense de la laïcité . " *Ecole pour tous. Ecole de tous. Défendons l’école publique !* " ³ clame la direction du parti socialiste en invitant les militants à refuser les mots d’ordre archaïques, (“simplistes et datés” dit le journaliste du Monde), comme « **fonds publics à l’Ecole publique, fonds privés à l’Ecole privée !** » excipant d’un prétendu changement « *d’image de l’école privée* ». Et, afin que nul n’en ignore, dans un long argumentaire de quatre feuillets, il est bien précisé : « *Les socialistes ne peuvent l’ignorer et mener la bataille scolaire comme en 1905.* »

Michel Charasse⁴, ce grand laïque devant l’Eternel, n’hésitait pas quant à lui à en appeler à un sursaut civique. " *Après tout, ajoutait-il, si la nouvelle loi autorise les collectivités locales à intervenir, elle ne les y oblige pas. Les républicains, il y en a dans tous les partis, peuvent y faire échec en refusant de l’appliquer. C’est une question de volonté, de courage, de sens civique et de sens du devoir. Sans jeu de mots, une question de grandeur d’âme.* " Ainsi il remettait la défense de la laïcité entre les mains des élus, amis de Bayrou ou de Chirac compris ! Il faut dire à sa décharge qu’à la tête de son propre parti il aurait eu quelques difficultés à trouver de vrais laïques, comme nous venons de le voir...

Plus fort encore que Charasse : Pour la défense de la laïcité, la direction du SNUIPP⁵, en sus des élus RPR, sollicite carrément... le personnel de l’Eglise ! Elle déclare que " *le gouvernement devra tenir compte des multiples interventions de députés de la majorité, de personnalités de l’Eglise qui considèrent qu’il faut reprendre ce débat (...), et de la mobilisation du 16 janvier, un événement énorme, exceptionnel* ".

Enfin, en ce qui concerne les autres dirigeants syndicaux, ils se rallient très vite à une position qui ne mange pas de pain, après en avoir appelé à tous les saints du paradis et d’ailleurs, ils défilent le 16 janvier, main dans la main, sous un calicot dont la formule aseptisée résume, a minima, le rassemblement : " *Pour un service public d’éducation nationale.* "

Nous sommes loin, bien loin de la revendication initiale des militants laïques : “Pas de fonds publics au privé”. Où donc est passée la défense de la laïcité ?

Et pour parachever la métamorphose, au lendemain de la manif de 1 million de laïques, Monique Vuailat secrétaire générale du SNES-FSU déclare que François Bayrou doit prendre " *des mesures d’urgence* " pour la prochaine rentrée, [...] " *et donner quelque crédibilité* " ⁶ à son projet de réforme. Oui, vous avez bien lu, la réforme Bayrou manque seulement de « crédibilité » que quelques « moyens » supplémentaires pourraient lui apporter, rien de plus ! Et elle va jusqu’à les chiffrer : « *mille créations d’emplois pour faire face, notamment, à l’augmentation des effectifs en collège.* »

¹ Et cela se reproduira à de multiples reprises dans les années suivantes : 1995 où les manifestations chasseront Juppé, 2003 où seul le refus de Thibault et Aschiéri d’appeler à la grève générale sauvera le plan Fillon sur les retraites, etc...

² Le Monde - édition du 18.12.93

³ Affiches du parti socialiste représentant une ardoise barrée de ce slogan écrit à la craie. Mardi 4 janvier 1994.

⁴ Interview de M. Charasse, l’EVENEMENT du jeudi, daté du 23 décembre 1993.

⁵ Le Monde - édition du 11.01.94.

⁶ Le Monde - édition du 19.01.94.

Même antienne d'un autre dirigeant syndical de haut vol, Daniel Le Bret, secrétaire général du syndicat FSU des instituteurs, qui résume bien l'état d'esprit des différents " partenaires " du ministre de l'éducation nationale. " *On voit mal comment on pourrait aujourd'hui nous reparler de réformes à moyens constants comme François Bayrou le fait depuis des mois.* ". Là encore ce qui est mauvais dans les réformes Bayrou, c'est le manque de moyens.

Même chanson pour "le patron de la FEN, Guy Le Néouannic, qui manifeste également son intention de ne pas céder sur l'octroi de moyens supplémentaires", ainsi que pour Jean Michel Boullier, le secrétaire général du SGEN-CFDT dont on n'attendait pas moins, qui entend bien, lui aussi, réclamer au gouvernement " *un plan pluri-annuel de moyens " pour l'éducation, et qui, pour faire bonne mesure, ajoute une mise en garde : " Pas touche à la loi d'orientation du 10 juillet 1989. "*"

Floués et bien floués, les laïques qui se sont mobilisés en décembre contre le détournement des fonds publics !

Bernés et bien bernés, les laïques qui ont cru manifester le 16 janvier pour la défense de la laïcité !

Ainsi, on part de la condamnation légitime des réformes réactionnaires d'un ministre réactionnaire et on finit par demander des moyens pour donner de la " *crédibilité* " aux réactionnaires réformes du susdit réactionnaire ministre et les mettre en application.

Une fois de plus, reprenant la célèbre formule d'A. France⁸, sur un thème différent mais au fond pas si éloigné, on peut conclure : " **On croit manifester pour la défense de la laïcité ; on manifeste pour le maintien et l'application des lois antilaïques** "

Joli tour de passe-passe qui susciterait notre admiration s'il ne s'agissait du problème crucial de la laïcité de l'Ecole et de l'Etat.

Pour répondre à ces deux participants de notre réunion du 26 septembre à Longué, il faut dire que la vraie question n'est en rien celle de la mobilisation "des gens" mais bien celle de la trahison, car il faut appeler un chat, un chat, des dirigeants qui, toute honte bue, sont passés avec armes et bagages du côté de la réaction cléricale.

Bayrou, ministre de l'Education Nationale, a monté une véritable provocation en proposant l'abrogation de l'article 69 de la loi Falloux, portant limitation des versements de fonds publics au privé.

Honte à tous ceux qui, dirigeants d'organisations laïques, syndicats, partis ou autres, ont interdit aux militants laïques de l'emporter en dépit de leur extraordinaire mobilisation, en ne répondant pas à la provocation de la seule manière qui convenait, c'est-à-dire en **exigeant l'abrogation de toutes les lois antilaïques, de la loi Falloux à la loi Jospin en passant par les lois Barangé-Marie, Debré, Guerneur ou les accords Lang-Cloupet.**

Ils ont enfermé les militants laïques dans un dilemme qui les déboussolait et leur liait les mains. Que faire, en effet, quand on ne vous laisse le choix qu'entre réclamer qu'on ne touche pas à la loi Falloux (article 69) ce qui était la position cynique des dirigeants, ou accepter l'abrogation de son article 69 c'est-à-dire permettre à l'Etat de financer sans limite l'école privée ? Cette politique des dirigeants a désarmé les militants au moment où ils avaient, plus que jamais, besoin de s'organiser pour défendre l'école de la République, la laïcité de l'Ecole et de l'Etat.

Cette politique est tout simplement criminelle.

Bayrou se retrouvait ainsi gagnant à tous coups : ou l'article était abrogé et les fonds publics pouvaient se déverser sans restriction dans les caisses du privé, ou les laïques trahis voyaient leurs dirigeants réclamer des « moyens » pour appliquer une réforme parmi les plus réactionnaires qui soient en ce qui concerne l'Ecole en France !

Et c'est exactement ce qui s'est passé.

Sans la collaboration objective, sinon délibérée, des dirigeants des organisations laïques rien de tout cela n'aurait été possible.



En page 4, le premier tract pour la préparation de la conférence sur Spinoza. Faites-en un tirage sur imprimante à quelques exemplaires afin de commencer la diffusion autour de vous en attendant les diffusions publique

⁷ Ibid

⁸ « On croit mourir pour la patrie; on meurt pour des industriels. » Anatole France.



**GROUPE JAMES COMBIÉR
LIBRE PENSÉE de SAUMUR**

Association philosophique et d'éducation populaire
Douspis G. - 3, rue de la Motte
49730 VARENNES/LOIRE
Tel 02 41 51 73 79
georges.douspis@wanadoo.fr

**Liberté de pensée et séparation des Eglises et de l'Etat ?
De l'actualité de la pensée d'un philosophe du 17^{ème} siècle.**

CONFÉRENCE

SPINOZA

(1632-1677)

ET

LA LIBERTÉ DE PENSER

PAR J.J. NOIROT

Professeur de philosophie au lycée Duplessis-Mornay.

Invité par le Groupe James Combiér de la Libre Pensée de Saumur, J.J. Noiroto viendra présenter la réflexion du grand philosophe hollandais, en butte, sa vie durant, à de multiples persécutions pour avoir exigé la possibilité de penser librement, contre toutes les servitudes et les oppressions, en particulier celles des Eglises.

**Salle de la Mairie de BAGNEUX
VENDREDI 7 NOVEMBRE – 20h 30**